

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLEDER

LA CONSTRUCTION DE SERRES MULTICHAPELLES

Par arrêté municipal du 12 avril 2017, le maire de Cléder a ordonné l'ouverture, sur la commune de Cléder, d'une enquête publique préalable à un projet d'édification de serres maraîchères, élaboré conformément à l'article L562-1 du code de l'environnement.

Cette enquête se déroule pendant 36 jours consécutifs, du mardi 2 mai au mardi 6 juin 2017 inclus, dans la commune de Cléder.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire en version papier et en version numérique du dossier est consultable à la mairie de Cléder, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (*du lundi au jeudi : 08h30-12h00/13h30-17h30, le vendredi 8h30-12h00/13h30-16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00*). Les personnes intéressées peuvent formuler des observations et propositions soit sur un registre mis à disposition à la mairie ; soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie – 1 place Charles De Gaulle – BP 15 – 29233 CLEDER ; soit par mail : mairie@ville-cleder.fr

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces prévues à l'article R123-8 du code de l'environnement et notamment du dossier comprenant les informations environnementales, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L 123-11 du code de l'environnement. Les observations du public sont également consultables. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier sont consultables, dans le même délai, sur le site internet de la commune de Cléder à l'adresse suivante : www.cleder.fr

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la Mairie de Cléder, 1, place Charles De Gaulle 29233 CLEDER 02.98.69.40.09 mairie@ville-cleder.fr

M. Claude BAIL, Maître principal de la marine nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Il recevra les déclarations écrites et orales des intéressés à la mairie de Cléder les jours et heures ci-après :

Mardi 2 mai de 9h00 à 12h00

Mercredi 17 mai 2017 de 14h00 à 17h00

Mardi 6 juin 2017 de 14h00 à 17h00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Cléder ainsi qu'à la préfecture et est consultable sur le site internet de la commune. Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la commune.

À l'issue de la procédure, le permis de construire concernant l'édification de serres maraîchères sera instruit.